

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 4 juillet 2022 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

4023, rue Sherbrooke

Demande déposée le 15 mars 2022 par M. Jacques Audet concernant le lot 2 823 033 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 4023, rue Sherbrooke.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour un garage existant, une marge de recul avant de 4,9 mètres alors que le règlement de zonage 2368-2010 exige une marge de recul avant de 7,5 mètres.

Donné à Magog, le 14 juin 2022.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe
